

## INTRODUCTION

Les politiques agricoles sont en train d'évoluer : l'orientation productiviste s'est montrée néfaste pour l'environnement et la santé publique et des préoccupations émergent quant au danger que fait courir la libéralisation des marchés sur l'équilibre des territoires.

De nouveaux concepts sont ainsi apparus et sont peu à peu intégrés dans les politiques publiques. Le développement durable est devenu le cheval de bataille des financeurs et certains gouvernements cherchent à valoriser les fonctions non productives de l'agriculture.

La définition législative des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) en 1999 est l'une des premières tentatives du gouvernement français de soutenir une agriculture répondant aux préoccupations en matière de santé, d'environnement, de qualité et de sécurité alimentaire, de gestion des ressources et de maintien de l'emploi.

Cette nouvelle approche du développement agricole se base sur le volontariat. Ce sont les acteurs locaux qui doivent faire la démarche de construire un CTE qui réponde aux enjeux et objectifs spécifiques du territoire. De même, ce sont les agriculteurs volontaires qui souscrivent aux contrats par lesquels ils s'engagent à réaliser un certain nombre d'actions choisies parmi les mesures proposées.

Lors de son lancement, cet outil a été fortement controversé. Sa mise en place dans les différents départements français a été suivie quantitativement mais pour l'instant nous avons peu de recul sur son efficacité.

Le CIRAD, en partenariat avec l'INRA et le CEMAGREF, s'est intéressé à la manière dont peut être intégré le concept de multifonctionnalité dans les politiques publiques. Il a lancé notamment une recherche sur la mise en oeuvre des politiques publiques par les institutions.

Les DOM insulaires, aux caractéristiques géographiques et historiques particulières, font l'objet d'un travail mettant en avant l'impact de la politique publique sur les modèles de développement et sur l'identité des territoires.

Les travaux en cours concernent pour l'instant la Réunion et la Guadeloupe et s'intéressent essentiellement aux CTE. Un premier travail d'enquête a déjà été réalisé auprès des acteurs locaux et principalement auprès des porteurs de projet. Notre étude la complète en s'intéressant aux agriculteurs ainsi qu'aux techniciens. Notre objet d'étude est les conséquences de l'engagement des exploitants dans un CTE, au niveau de leur exploitation, qui nous intéressent. Ces conséquences seront étudiées en terme de changements techniques, économiques et organisationnels et ils seront mis en relation avec les caractéristiques des exploitants et de l'encadrement technique.